

Année scolaire 2021-2022

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (1 par enfant)

(à retourner complétée et signée à la mairie avant le 27 août 2021)

Nom : _____ Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Classe en 2021/2022 : _____

Fréquentation de la garderie - prévisions

MATIN	SOIR
Arrivée de l'enfant...	Départ de l'enfant...
<input type="checkbox"/> entre 7h15 et 8h	<input type="checkbox"/> entre 16h20 et 17h30
<input type="checkbox"/> entre 8h et 8h45	<input type="checkbox"/> entre 17h30 et 18h30

Responsables légaux de l'enfant

	Père	Mère	Autre responsable légal
Nom prénom			
Adresse			
Profession			
Tél. domicile			
Tél. portable			
Tél. professionnel			
Situation familiale	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés		

Régime et allergies alimentaires

Assurance scolaire de l'enfant

Nom de la compagnie : _____

Adresse : _____

N° : _____

Dispositions en cas d'urgence

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant _____
_____, déclare autoriser la municipalité, et par délégation, la personne responsable de la
garderie concernée, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires.

N° sécurité sociale ou N° MSA :

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Tél :

Personnes à contacter et à venir chercher l'enfant en cas d'absence des parents :

Nom- prénom :	Nom- prénom :
Tél :	Tél :
Nom- prénom :	Nom- prénom :
Tél :	Tél :

Autorisation de droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

Les prises de photos/vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives des
activités de la garderie périscolaire.

Fait le _____,

A _____,

Signatures des responsables légaux,

TARIFS GARDERIE (au 1^{er} septembre 2021) (modifications éventuelles en sept 2022)

MATIN

Arrivée avant 8h : 1,55 € / enfant

Arrivée après 8h : 1,15 € / enfant

SOIR

Départ avant 17h30 : 1,55 € / enfant

Départ entre 17h30 et 18h30 : 2,05 € / enfant

Au-delà de 18h30 (fermeture de la garderie) une majoration de 5€ par quart d'heure de retard sera
appliquée.

Réduction de 25% à partir du deuxième enfant.